SNUipp - FSU

Unitaires 10

Numéro 86

Septembre 2012

Dispensé de timbrage TROYES PPDC
numéro CPPAP 1214 S 07094
imprimé par nos soins
Directeur de publication Jean-Denis Brunette
3 bis rue Voltaire 10 000 Troyes
prix au n° : 0.70 euros
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE
déposé le 28/09/2012

Vous avez dit concertation ?

EDITO

La précipitation avec laquelle se sont déroulées les deux soirées de concertation dans notre département comme ailleurs n'a certainement pas permis à bon nombre d'entre vous de s'exprimer sur la refondation de l'école. Vous qui au quotidien en êtes les premiers acteurs, qu'en pensez-vous ?

Nous avons connu la concertation sur des programmes déjà imprimés, c'est vrai ! Mais devons-nous pour autant ne pas continuer à espérer et porter le message que les enseignants attendent de profondes évolutions du système éducatif et pas seulement dans leur intérêt.

Ne devient-il pas urgent de développer ou réaffirmer un concept d'école durable qui pourrait satisfaire des besoins sociaux et économiques.

Une question aussi importante mérite que soit associé à la réflexion le plus grand nombre d'entre nous. C'est pourquoi toute l'équipe du SNUipp AUBE s'est, une fois de plus, mobilisée pour participer au défi lancé à l'échelon national : collecter l'avis d'au moins 30 000 enseignants !

Le SNUipp-FSU, qui participe aux négociations avec le Ministère, entend bien porter la parole des acteurs de terrain afin d'être force de propositions.

Ainsi, pour que l'avenir de l'école ne se dessine pas sans vous, sans l'Aube, nous vous invitons à participer massivement à l'enquête ci-jointe.

Fabrice LAMQUIN

sommaire

Edito p1
LPC et Infos diverses p2
Université d'automne 2012
Aide personnalisée p3
Vos élus dans les instances p4
+ ENCART CONSULTATION SNUIPP
+ ENCART SYNDICALISATION
+ ENCART FSU

FORMATION CONTINUE

La campagne d'inscription aux stages de formation continue du 1er degré initialement prévue du 10 au 24 octobre est prolongée **jusqu'au mercredi 14 novembre inclus.**

RAPPEL

Stage de formation syndicale:
"Quels étayages pour grandir et apprendre à l'école maternelle ?
12&13 novembre 2012 IUFM
Maryse METRA psychologue
Inscriptions et renseignements sur notre site:http://10.snuipp.fr
Envoyer info au DASEN avant le 12 octobre 2012

Rythmes scolaires

Donnez votre avis en participant à la réunion d'information syndicale le
10 octobre 2012 IUFM
Salle 15 de 9h30 à 12h00

DERNIERE MUTATION

Monsieur CLEMENT, DASEN quitte notre département pour celui de la Loire à compter du 1er octobre 2012. Il sera remplacé par Monsieur JARNO Franck arrivant de l'académie de Bordeaux.

2 MODALITES D'INSCRIPTION AVANT LE 12 OCTOBRE 2012, DELAIS DE RIGUEUR

EN LIGNE: www.snuipp.fr

PAR VOIE POSTALE à
SNUipp-FSU
Université d'automne
128 boulevard Blanqui
75013 Paris

Du plomb dans l'LPC ?

Vincent Peillon, dans sa lettre aux enseignants, avait jugé "*inutilement complexe*" le LPC qui, rappelons-le, comprenait 46 items pour les CE1 et 110 pour les CM2.
Le SNUipp avait fortement contesté cette véritable "*usine à cases*" et notre section locale avait décliné localement cette campagne nationale sous la forme d'un stage syndical pendant lequel plusieurs dizaines de collègues aubois avaient pu dire tout le bien qu'ils pensaient de ce dispositif.
Lors d'un entretien rue de Grenelle, le Ministre a annoncé «*à titre transitoire pour cette année, la préparation d'un livret de connaissances et de compétences largement simplifié, qui ne soit pas un casse-tête stérile pour les enseignants*».

PRUDENCE...

Le LPC, devenant au passage le LCC ("*livret de connaissances et de compétences*"), devrait donc connaitre une sérieuse cure d'amaigrissement.

Le LPC connaîtra une version allégée cette année, à mettre à l'actif des interpellations et des actions menées et proposées par le SNUipp. Il sera très attentif à la forme et au contenu de ce livret provisoire. Il portera son appréciation quand il en aura connaissance. Nous nous réjouissons forcément de cette réponse ministérielle aux revendications du SNUipp. Pour autant, il est également clair qu'il ne s'agit pas d'un retrait du dispositif : de nombreuses questions restent donc en suspens. Le dossier des évaluations devrait être évoqué lors des concertations à venir au ministère : *wait and see*, donc...

Le ministère a précisé que les rectorats et les corps d'inspection suivront et accompagneront la mise en oeuvre de ce livret **transitoire**: à suivre donc...

QUE DEVONS-NOUS ATTENDRE LOCALEMENT ?

Notre département, bon élève, avait bien anticipé la généralisation du LPC : mobilisation des circonscriptions, écoles pilotes... Les plus perspicaces auront d'ailleurs remarqué que le plan de formation de cette année contient des animations imposées de trois heures consacrées au livret numérique.

On espère que dans l'Aube, le DASEN va appliquer ces modifications, par exemple en modifiant le contenu des animations déjà prévues sur ce sujet. Il serait trop bête de "plancher" sur un devenir plus qu'hypothétique" du LPC.

SUR LE PLAN NATIONAL : QUE LA CONFIANCE SOIT RETABLIE !

Le SNUipp-FSU demandera au ministère de mettre en oeuvre une gestion de l'école basée sur la confiance. Cela passe par une rupture avec les demandes incessantes de tableaux de bords, indicateurs, et autres paperasseries inutiles et chronophages tout comme la fin des pressions permanentes exercées sur les équipes. Pour autant beaucoup reste à faire. Le ministère va ouvrir des négociations avec les syndicats représentatifs sur les modifications concernant la rentrée 2013.

AIDE PERSONNALISEE : 60 HEURES EN TOUT !

Il reste encore quelques circonscriptions zélées dans le département qui s'obstinent à vouloir que les 60 heures d'aide individualisée soient en totalité devant les élèves. (Devons-nous déduire nos récréations et quitter plus tard sous prétexte de devoir 24 heures d'enseignement à nos élèves ?) Circulaire et décret sont pourtant clairs :

La circulaire n°2008-082 du 05/06/2008 possède un décret d'application (décret n° 2008-775 du 30-7-2008 - J.O. du 3-8-2008) sur les obligations de service des personnels enseignants du 1er degré qui stipule dans son art. 2 que le temps d'organisation fait partie des 60 heures dévolues à l'aide personnalisée .

Dans l'Aube,12 h avaient été données et aucune équipe n'a eu le sentiment d'avoir abusé de ce temps d'organisation .

Le SNUipp réaffirme la nécessité de prendre du temps **en équipe** pour organiser le temps d'aide personnalisée (préparer, échanger, informer les parents, évaluer) et appelle les collègues à opposer le décret d'application ci-dessous pour faire valoir leur droit.

Extrait du décret n° 2008-775 du 30-7-2008

Article 1 - Dans le cadre de leurs obligations de service, les personnels enseignants du premier degré consacrent d'une part, vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves, et d'autre part, trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles aux activités définies à l'article 2.
Article 2 - I. - Les cent huit heures annuelles de service mentionnées à l'article 1er sont réparties de la manière suivante :
*1° Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages **et au temps d'organisation proportionné correspondant** ;*
2° Vingt-quatre heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
3° Dix-huit heures d'animation et de formation pédagogiques ;
4° Six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.
II. - Lorsque les heures mentionnées au 1° du I ne peuvent être entièrement utilisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants, en dehors de la présence des élèves.

EXTRAIT DU TEXTE ACTION DU DERNIER CONSEIL NATIONAL DES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2012

" Pour le SNUipp-FSU, les enseignants, par leur expertise professionnelle, sont les mieux placés pour utiliser ce temps au service de la réussite de tous les élèves. Il faut leur faire confiance. C'est pourquoi, le SNUipp invite les enseignants à reprendre la main sur ce dispositif.

Le SNUipp-FSU appelle les équipes à utiliser ce temps de la manière qui sera jugée la plus à même de répondre aux besoins des écoles que ce soit devant élèves ou non : temps de concertation, rencontre avec les parents, formations des enseignants, prise en charge de tous les élèves, ou de quelques-uns, dispositifs innovants... "

Vos représentants SNUipp/FSU AUBE dans les différentes instances

CAPD
(Commission Administrative Paritaire Départementale)

Les titulaires :
Elisabeth CASSAGNE, adj élem Pont Sainte Marie
Isabelle DESIMPEL, dir élem J. Moulin, La Chapelle Saint Luc
Monique CHANELLE, adj mat Saint Parres aux Tertres
Les suppléants :
Nathalie SCHUK, adj mat S. Weil, La Chapelle Saint Luc
Fabrice LAMQUIN, ZIL Troyes 1
Jean-Denis BRUNETTE, TRS Troyes

CTSD
(Comité Technique Spécial Départemental)

Les titulaires :
Francis GAMON, Lycée Edouard Herriot Ste Savine
Claudine POMMARET, Collège Pierre Brossolette, La Chapelle St Luc
Nathalie ROUQUET, dir mat Creney
Isabelle DESIMPEL, dir elem J. Moulin, La Chapelle Saint Luc
Tristan BELIER, Collège Paul Portier, Bar sur Seine
Les suppléants :
Brigitte PARISON, Collège Pierre Brossolette, La Chapelle St Luc
Cécile VIDELO, SNES 10
Clotilde POIROT, SNES 10
Gaëlle CHABLE, adj IME Chantejoie
Xavier RANCE, adj mat J. Moulin, La Chapelle Saint luc

CDEN
(Conseil Départemental de l'Education Nationale)

Les titulaires :
Tristan BELIER, Collège Paul Portier, Bar sur Seine
Francis GAMON, Lycée Edouard Herriot Ste Savine
Isabelle DESIMPEL, dir élem J. Moulin, La Chapelle Saint Luc
Nathalie ROUQUET, dir mat Creney
Les suppléants :
Rudy TREVET, Collège Pierre Brossolette, La Chapelle Saint Luc
Claudine POMMARET, Collège Pierre Brossolette, La Chapelle St Luc
Nathalie SCHUK, adj mat S. Weil, La Chapelle Saint Luc
Clotilde POIROT, collège Euréka, Pont Ste Marie

CTA
(Comité Technique Académique)

Les titulaires :
Chantal DUPONT, SNES 08
Olivier KOSC, SNUipp 51
Françoise ELIOT, SNASUB 52
Matthias CARPENTIER, SNEP 51
Christophe GIRARDIN, SNES 51
Les suppléants :
Régis DEVALLES, SNUEP 52
Isabelle DESIMPEL, SNUipp 10
Guy BOURGEOIS, SNES 51
Martine THUMY, SNICS 51
Jean-Claude RICHOILLEY, SNES 51

CHSCT Départemental
(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

Les titulaires :
Claudine POMMARET, Collège Pierre Brossolette, La Chapelle St Luc
Laure CAMUS, Lycée Edouard Herriot Ste Savine
Secrétaire départemental : Fabrice LAMQUIN, ZIL élem Tauxelles Troyes
Les suppléants :
Xavier RANCE, adj mat J. Moulin, La Chapelle Saint luc
Tristan BELIER, Collège Paul Portier, Bar sur Seine
Nathalie SCHUK, adj mat S. Weil, La Chapelle Saint Luc

CHSCT académique
Représentants de la FSU de l'Aube :

Fabrice LAMQUIN, ZIL élem Tauxelles Troyes, Secrétaire départemental CHSCT10

Conseil de Formation
Deux titulaires et deux suppléants selon les disponibilités des membres élus.

Commission postes adaptés 1er Degré
Les titulaires :
Fabrice LAMQUIN, ZIL élem Tauxelles Troyes

CDAS pleinière
(Commission départementale de l'Action Sociale)

Les titulaires :
Nathalie SCHUK, adj mat S. Weil, La Chapelle Saint Luc
Catherine LELOUP
Les suppléants :
Tristan BELIER, Collège Paul Portier, Bar sur Seine

CDAS restreinte
Les titulaires :
Nathalie SCHUK, adj mat S. Weil, La Chapelle Saint Luc
Les suppléants :
Catherine LELOUP

Commission de Réforme
Les titulaires :
Fabrice LAMQUIN, ZIL élem Tauxelles Troyes
Les suppléants :
Jean-Denis BRUNETTE, TRS Troyes

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog
http://**10.snuipp.fr**

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office**.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.